

Les Pyrénées
Parc National

La lettre de la charte du Parc national des Pyrénées

N°1 janvier 2009

SOMMAIRE

1



Editorial

2



Qu'est ce que
la charte du
Parc national
des Pyrénées ?

3



Entretiens

4



Entretiens

Dates clés

Ensemble, construisons un projet de territoire

EDITORIAL

La nouvelle loi sur les parcs nationaux implique la mise en place d'une charte de territoire spécifique à chaque parc national. Ce premier éditorial de la lettre de la charte que j'ai le plaisir de signer introduit une action de communication forte à destination des populations valléennes.

Dès le début j'ai adhéré à cette idée de projet de développement durable à l'échelle de six vallées pyrénéennes qui sera construit avec vous, acteurs du territoire, au cours des dix-huit prochains mois.

Pourquoi un projet de plus alors que d'ores et déjà il y a de nombreuses actions menées par différentes structures ? Il s'agit d'un projet fédérateur autour d'une thématique commune, partagée par tous : le développement durable. Il existe aujourd'hui une telle diversité d'approches sectorielles qu'une mise en cohérence de ces dernières me semble nécessaire.

Le Parc national des Pyrénées a défini quelques axes prioritaires de son action : protection de l'environnement, accès pour tous et développement économique des vallées.

La charte, tout en préservant ces orientations, aura pour mission d'intégrer les demandes que pourront formuler les acteurs locaux.

Cette charte sera la vôtre, aidez-nous à l'élaborer, participez aux réunions qui vous seront proposées par le biais de lettres ou voix de presse, répondez aux questionnaires qui vous seront soumis, faites nous connaître vos souhaits en matière de bien-être et de développement durable pour votre commune.

Cette charte sera validée par les élus communaux, il leur appartiendra, début 2011, de se prononcer sur ce projet de territoire, il leur appartiendra de prendre leurs responsabilités face à vous, de savoir s'ils veulent adhérer à un projet de développement durable concerté avec vous, il leur appartiendra enfin de délibérer en toute connaissance de cause car je prends ici l'engagement que vous tous serez associés à l'élaboration de ce document et plus particulièrement les élus avec qui nous travaillerons de concert.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2009. ■

Georges Azavant

Président du Conseil d'Administration du Parc national des Pyrénées



La charte fonde un projet de territoire défini par l'ensemble des acteurs locaux et porté par le Parc national des Pyrénées. Elle sera le moyen de gérer le territoire, de permettre un développement local et une valorisation du patrimoine.

Si dans la zone cœur, la charte précise les modalités d'application de la réglementation, dans l'aire d'adhésion, elle ne fixe que des orientations de gestion en faveur du développement durable.

Son contenu n'est pas prédéfini. Il incombe aux acteurs du parc national d'élaborer la charte et d'en établir son contenu, à partir des particularités écologiques, économiques, sociales et culturelles du territoire.

A qui s'adresse une charte du territoire ?

Elle s'adresse à tous : aux élus, aux habitants, aux agents économiques et socioprofessionnels, aux associations (pêche, chasse, protection de la nature...) et d'une manière générale aux personnes qui interviennent et vivent sur ce territoire. L'ensemble des acteurs du territoire doit s'impliquer dans la conception du projet. Il est le fruit d'un travail concerté et participatif par et pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Qui peut adhérer à la charte ?

Ce sont les communes qui, librement, choisissent d'adhérer, ou non, à la charte pour la partie de leur territoire comprise dans l'aire d'adhésion. Ce n'est qu'à la fin du processus d'élaboration de la charte, en 2011, que les conseils municipaux devront se prononcer sur leur souhait ou non d'adhérer à la charte et ce après enquête publique. Le périmètre du Parc national des Pyrénées sera alors défini à partir des adhésions des conseils municipaux à la charte.

Quel est le territoire concerné par la procédure d'adhésion ?

Seul le territoire situé en zone d'adhésion est soumis à une procédure d'adhésion. Le territoire situé en cœur de parc national ne fait pas l'objet d'une procédure d'adhésion. Dans le cœur, la protection est garantie par une réglementation particulière. Cette réglementation spécifique ne s'applique pas à l'aire d'adhésion, où l'on favorise une politique de développement durable à travers la mise en œuvre de la charte.

La charte définit-elle des engagements ?

La charte définit un ensemble d'engagements que prene le parc national, les communes et l'Etat. Ces engagements seront ceux que les partenaires inscriront dans la charte. En s'engageant, les acteurs reconnaissent une valeur exceptionnelle au territoire du parc national et décident de contribuer à sa préservation.

La charte va-t-elle apporter des contraintes pour une commune ?

La charte est avant tout une possibilité de réaliser de nouveaux projets de développement durable sur une base volontaire de la part des communes. Les seules contraintes seront celles que pourront s'imposer elles-mêmes les communes dans le cadre des réflexions sur la charte.

Quels intérêts les communes ont-elles à adhérer à la charte ?

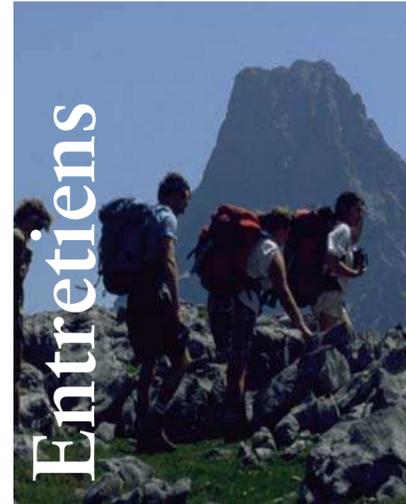
Les communes adhérentes à la charte pourront bénéficier :

- du label « Parc national » reconnu au niveau national et international ;
- d'une implication de l'ensemble des acteurs sur un projet de territoire ;
- d'une équipe pluridisciplinaire du parc national pour mener à bien leurs projets ;
- d'un accès facilité aux moyens financiers.

Quel est le rôle du parc national dans l'élaboration de la charte ?

Le parc national élabore le projet de charte, en concertation avec les partenaires, sous l'égide de son Conseil d'Administration. Il fédère, soutient et anime le travail de l'ensemble des acteurs : élus locaux, socioprofessionnels, associations et habitants. Son action relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation.

Le parc national s'engage, dès janvier 2009, à mener une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire par le biais à la fois de réunions publiques, des points rencontres dans les vallées mais également par la tenue de groupes de travail qui se réuniront pendant près de 2 ans sur le territoire. ■



François Maïtia
Vice-Président du Conseil Régional Aquitaine

Selon vous, la charte du parc national peut-elle apporter quelque chose au territoire ?

L'obligation créée par la loi de 2006 d'une charte pour chaque parc national est une excellente disposition. Elle permettra au territoire concerné d'exprimer des objectifs de protection pour la zone cœur et des orientations à la fois de développement et de protection pour la zone d'adhésion. L'ensemble doit constituer une zone de développement durable exemplaire. La charte sera l'occasion d'un grand débat qui associera les élus et les populations dans leur diversité dans un souhait de vision partagée de leur avenir. Elle ne doit pas être un simple catalogue de bonnes intentions mais un véritable programme opérationnel dans lequel l'ensemble des institutions s'engage.

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans cette phase d'élaboration de la charte ? Comment négocier avec les acteurs du territoire ?

Le Conseil d'Administration du Parc national lancera la concertation et devrait en fixer le cadre. Un comité de pilotage devrait suivre pas à pas l'élaboration du document dont la finalisation n'est attendue qu'en septembre 2010. Cela laisse un peu de temps. Autant donc commencer tout de suite ! Le débat doit être transparent et concerner tous les secteurs, de l'agriculture au tourisme, de l'artisanat aux services publics, de la vie culturelle aux activités de loisirs. Le Parc national, c'est l'affaire de tous et pas seulement de quelques initiés. Il doit être une ambition collective et non une récapitulation de contraintes plus ou moins consenties. Au fond, le véritable caractère du Parc national sera défini par ce débat démocratique, par les solidarités qui se dessineront, par la cohésion qui s'en dégagera. Rappelons que la validité de la charte devra être établie pour les 15 ans qui viennent. Ce n'est pas rien ! Chacun devra sortir de cet exercice fier d'appartenir à un territoire exceptionnel.

Quelles problématiques pensez-vous qu'il serait souhaitable d'inscrire en priorité dans la charte ?

Le Parc national constitue un territoire très attractif pour la beauté de ses paysages, la qualité de ses espaces préservés, l'authenticité de ses éléments naturels et de sa biodiversité. L'ensemble est à ménager. Mais le paradoxe serait que ceux qui y ont maintenu la vie n'y ait plus d'avenir. Outre l'équilibre homme/nature dont il convient nécessairement de parler, la question des conditions du maintien et de l'extension des activités humaines permanentes restera primordiale. ■

Michel Aubry
Maire de Cauterets

Que peut apporter la charte du parc national à la vie de notre commune ?

Cauterets était jadis essentiellement vouée à l'élevage et au pastoralisme, ainsi qu'à ses eaux minérales. Depuis quelques décennies, elle puise la quasi-totalité de ses ressources d'un tourisme tourné vers la montagne, le ski et le thermalisme. La gestion en incombe aux collectivités présentes sur notre territoire qui y consacrent la plus grande partie de leurs moyens et de leur attention. Pour ces raisons, l'environnement de nos stations nécessite une vigilance toute particulière. Sont concernés les paysages des territoires agricoles délaissés, les estives menacées ainsi que les espaces urbains en pleine expansion. Le regard et l'expertise portés par la charte et le parc national sont pour nous de très précieux atouts. De plus, le parc national est le principal support du tourisme de montagne. La charte viendra naturellement affirmer ce rôle de promoteur du tourisme durable et responsable auquel chacun aspire aujourd'hui.

Comment imaginer l'implication des acteurs du territoire à cette phase d'élaboration ? Comment la négocier avec les acteurs locaux ?

L'élaboration de la charte sera une phase délicate, notamment à cause de la multiplicité des acteurs et des enjeux de nos territoires. Elle nécessitera beaucoup de communication et une large concertation qui reste à imaginer.

Quels en seront les thèmes prioritaires ?

Aujourd'hui, il me semble prioritaire de privilégier les actions concernant les conditions du maintien de la vie de nos vallées :

- un accompagnement de notre agriculture dans ses efforts de survie et la mise en place d'actions concernant les paysages qu'elle a dû abandonner ;
- un soutien du développement touristique, notamment dans sa relation à l'environnement et au développement durable. ■

Gérard Caussimont
Président du FIEP (Fond d'Intervention Eco Pastoral)

Selon vous la charte du Parc national des Pyrénées peut-elle apporter quelque chose au territoire ?

Cela peut être une occasion de faire réfléchir tous les acteurs du Parc national des Pyrénées à des objectifs communs pour concilier la protection d'un milieu naturel de qualité et des activités économiques respectueuses de l'environnement et porteuses, notamment l'élevage, le tourisme et la pluriactivité dans la zone d'adhésion.

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans cette phase d'élaboration de la charte ? Comment négocier la charte avec les acteurs du territoire ?

Il serait intéressant de demander à chaque acteur de donner 3 ou 5 priorités dans son domaine pour les 15 ans à venir. Que ces priorités soient ensuite analysées par un œil extérieur compétent afin de rechercher des points de convergence qui pourraient servir de base à la charte. En fonctionnant uniquement avec des groupes de travail, ne risque-t-on pas de les transformer en « défouloir » de tout ce qui ne va pas dans le territoire ou dans le pays, en maintenant chaque catégorie d'acteurs dans un jeu de rôles, établi à l'avance ?

Quelles problématiques pensez-vous qu'il serait souhaitable d'inscrire en priorité dans la charte ?

Des problématiques telles que :

- quel soutien à l'élevage dans le Parc national des Pyrénées (zone cœur et zone d'adhésion) ?
- quel soutien au tourisme et à l'économie locale (artisanat, commerce, TPE, PME...) (zone d'adhésion) ?
- quelle incitation à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel en zone d'adhésion pour les divers acteurs ?

En faisant le lien entre économie, écologie, qualité de vie des habitants... et en les traitant de façon transversale. ■





Jean-Marc Prim

Représentant de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Quelles problématiques souhaitez-vous voir inscrire en priorité dans la charte ?

Selon moi, la problématique n°1 est de savoir comment les acteurs du territoire vont pouvoir continuer à exercer la vie économique, sociale et culturelle basée sur les us et coutumes anciens et les savoir-faire locaux. Le pastoralisme participe au maintien de la biodiversité et des paysages. C'est une activité économique à part entière. Comment permettre à cette activité d'évoluer pour la maintenir ? Il faut pouvoir poursuivre l'aménagement des installations en estives, l'aménagement du milieu, les écobuages ...

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans l'élaboration de la charte ?

En ce qui concerne le pastoralisme et l'agriculture, je pense qu'un recensement des pratiques doit être mené. Un bilan de ces activités doit être dressé. Que devons-nous conserver, que pouvons-nous abandonner au regard de critères économiques, culturels, paysagés et de biodiversité ? De nombreuses actions très positives ont été menées dans les deux départements. Nous devons impérativement nous appuyer sur ces expériences et intégrer les projets des acteurs locaux. L'ensemble de ces bilans doit être élaboré conjointement par l'ensemble des acteurs afin d'être partagés. Les acteurs locaux, les Chambres d'Agriculture mais aussi les collectivités locales, maîtres d'ouvrage des installations en estives, doivent se retrouver autour du parc national.

A partir de ce bilan, nous devons construire ensemble. Quelques puissent être les divergences de points de vue, il faut envisager ensemble ce que nous devons faire.

La confiance et l'efficacité viendront.

Selon vous, que peut apporter la charte du parc national au territoire ?

L'élaboration commune de ce projet de territoire doit permettre à chacun d'être gagnant. Il y a des seuils en dessous desquels les partenaires du monde agricole n'accepteront pas de descendre afin de permettre le maintien de l'activité. Si des pratiques nuisent au maintien de la biodiversité, le parc national devra apporter des solutions pour y remédier.

La charte doit devenir la boîte à outils commune de ceux qui veulent vivre leur avenir sur ce territoire. Nous avons la charge d'en préserver le caractère exceptionnel.

Pari risqué... Chiche ... ■

Alan Riffaud

Garde-moniteur du Parc national des Pyrénées en vallée d'Aure

Quelles problématiques souhaitez-vous voir inscrire en priorité dans la charte ?

Mon travail quotidien sur le terrain m'a amené à constater que les richesses biologiques et les enjeux de préservation étaient aussi importants en zone d'adhésion qu'en zone cœur. Une continuité écologique relie ces deux territoires. Notre devoir est donc de participer activement à la préservation de cette zone. C'est déjà notre travail aujourd'hui. L'éducation à l'environnement est pour moi une problématique prioritaire à inscrire dans la charte. La connaissance que nous avons du territoire doit être impérativement utilisée dans notre mission d'éducation à l'environnement. Les enfants doivent bénéficier de ces connaissances. Nous intervenons dans les classes et sur le terrain à proximité des écoles. Nous participons ainsi à la découverte et l'appréhension de la préservation de l'environnement au sein même des communes de la zone d'adhésion.

Comment imaginez-vous l'implication des acteurs du territoire dans l'élaboration de la charte ?

Je crois réellement qu'il faille partir de l'existant avec ce que font les acteurs locaux. Beaucoup d'entre eux ont déjà mis en œuvre des projets. La charte doit s'inscrire dans la continuité des programmes déjà définis. Sur la vallée d'Aure, la communauté de communes des Véziaux d'Aure s'est engagée dans la démarche Agenda 21. La commune de Saint-Lary réalise un bilan carbone. Le parc national accompagne et soutient ces initiatives en matière de développement durable. Lors de l'élaboration de la charte, le parc national devra apporter son savoir-faire pour bâtir avec les acteurs locaux représentatifs des vallées un véritable projet de territoire. Le parc national devra aller à la rencontre du territoire.

Selon vous, que peut apporter la charte du parc national au territoire ?

La charte peut apporter de multiples choses. Le travail d'élaboration de la charte va tout d'abord permettre aux acteurs locaux de se rencontrer au-delà de la commune et de la vallée. Ils découvriront ainsi d'autres projets, d'autres expériences.

La charte donnera également l'opportunité d'aborder avec l'ensemble des acteurs de nouvelles problématiques, approches et pratiques. Cela pourrait permettre une autre valorisation des potentialités du territoire.

Enfin, je pense que la charte permettra la valorisation du travail des acteurs locaux déjà impliqués dans des démarches environnementales. ■

Robert Casadebaig

Maire de Laruns a été interrogé et n'a pas souhaité s'exprimer.

14 avril 2006

- Vote de la loi sur les parcs nationaux

2008

- Réalisation d'une première série de réunions avec l'ensemble des communes du parc national

- Validation de la méthodologie de travail par le Conseil d'Administration du parc national

2009

- Large concertation publique, au niveau de l'ensemble des acteurs du territoire

- Création de groupes de travail

- Définition des grandes orientations de gestion en matière de développement durable

2010

- Rédaction de la charte

- Adoption du projet de charte par le Conseil d'Administration du parc national

- Lancement de l'enquête publique

2011

- Délibération des conseils municipaux

- Validation de la charte par décret en Conseil d'Etat

Les étapes clés de l'élaboration de la charte

